Projet d'établissement

Camille Colin

Micro crèche Les Poppin's

Projet d'accueil

LES PRESTATIONS D'ACCUEIL AUX POPPIN'S

I. Qu'est-ce qu'une micro-crèche ?

a. Le référentiel

Comme l'ensemble des micro-crèches, les micro-crèches « Les Poppins », dépend d'un référentiel légal :

- Le décret n°2025-304 du 1er avril 2025.
- Le décret n°2021-1131 du 30 août 2021.
- De l'arrêté du 26.12.00 relatif aux personnels des établissements et services d'accueils des enfants de moins de 6 ans.
- Du Décret n°2010-613 du 07.06.10-art.2 « Les établissements et les services d'accueil non permanent d'enfants veillent à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui leur sont confiés. Dans le respect de l'autorité parentale, ils contribuent à leur éducation. Ils concourent à l'intégration sociale des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique qu'ils accueillent. Ils apportent leur aide aux parents pour favoriser la conciliation de leur vie professionnelle et de leur vie familiale. »
- D'un contrôle de la Protection Maternelle Infantile (PMI)

b. Définition

Pour réaliser cette définition, « Les Poppins » se sont appuyés sur le référentiel de la Caisse d'Allocation Familiale.

La « micro-crèche » désigne un établissement d'accueil d'enfants de moins de quatre ans (EAJE), d'une capacité maximum de 12 places. Cependant, plusieurs enfants peuvent être inscrits sur une même place.

La micro-crèche est un mode d'accueil à mi-chemin entre la crèche classique et l'assistante maternelle. De ce fait, il y a les avantages de la collectivité : la socialisation, apprendre à vivre avec l'autre, l'observation, l'imitation ; tout en garantissant un accueil personnalisé et familial afin de respecter les besoins et le rythme de chaque enfant.

Les micro-crèches sont soumises aux mêmes règles que les établissements d'accueil collectif classiques, avec des locaux répondant aux normes de sécurité et des aménagements mis en place pour favoriser l'éveil et la sécurité des enfants. Elles sont

contrôlées par la Protection Maternelle Infantile (PMI) et la Caisse d'Allocation Familiale (CAF).

II. Généralités de fonctionnement

a. Coordonnées

Adresse :

- 359 rue de Thann 68720 Spechbach (Siège social / SIRET : 88318449100024)
- 2A rue du Moulin 68720 Saint Bernard (SIRET : 88318449100032)
- 7A rue de France 68330 Huningue (SIRET : 88318449100040)
- 1A rue Pasteur 69300 Saint Louis (SIRET : 88148941300016)

Téléphone : 06.16.71.76.35

Adresse mail : creche.lespoppins@gmail.com

Site web : www.crechelespoppins.com

b. Autorisation de fonctionnement et conditions d'admission

L'agrément des micro-crèche « Les Poppins » est de 12 enfants avec une tolérance de 14 enfants présents simultanément dans chacune des structures *(le nombre maximal d'enfants simultanément accueillis peut atteindre 115 % de la capacité d'accueil prévue par l'autorisation du président de la CEA, soit 14 enfants. Le taux d'occupation hebdomadaire de l'établissement n'excède pas 100 % de la capacité horaire hebdomadaire d'accueil calculée selon le nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire. Les règles d'encadrement fixées à l'article R. 2324-43 sont respectées au regard du nombre total d'enfants effectivement accueillis à tout instant)*.
Ce dernier est délivré par la Collectivité Européenne d'Alsace. Au sein des micro-crèches Les Poppin's nous avons fait le choix de la règle d'encadrement d'un professionnel pour 6 enfants. A partir de quatre enfants, la présence de deux professionnels y est obligatoire. En cas d'accueil en surnombre, un professionnel supplémentaire sera présent. A cela s'ajoutent les intervenants, les bénévoles et les stagiaires qui viennent renforcer les équipes ponctuellement et permettre davantage de prise en charge personnalisée et respectueuse du rythme de chacun.

Les enfants y sont accueillis à partir de 2 mois et demi jusqu'à 3 ans révolu. Il n'y a pas de critère de priorité pour l'admission d'un enfant.

Les enfants du personnel ne sont pas admis au sein de la micro-crèche sauf ponctuellement pour des accueils d'urgence de courtes durées.

c. Horaires, vacances et fermetures

Les structures sont ouvertes de 7h à 18h30 du lundi au vendredi. Les structures ne sont jamais ouvertes les jours fériés et les weekends.

Pour faciliter la vie des familles, au sein des Poppin's nous n'imposons pas d'horaires fixes. Les tuteurs légaux nous donnent les horaires les plus communes à leur fonctionnement pour le contrat mais ils peuvent les modifier de manière simple et souple jusqu'à la veille 17h via l'application Meeko.

Une fermeture annuelle d'une semaine aura lieu en décembre pour l'ensemble des structure (entre Noël et nouvel an). La fermeture correspondra à une partie des congés scolaires de fin d'année. Nous serons également fermés trois semaines au courant de l'été.

d. Les différents types d'accueil

- **L'accueil régulier :** il est établi pour un enfant à temps plein ou partiel d'une journée ou plus par semaine. Il fait l'objet d'un contrat précisant la période d'accueil, le nombre et le choix des jours d'accueil hebdomadaire et les heures habituelles d'accueil.
- **L'accueil occasionnel :** il est établi pour un enfant qui n'a pas de jour/horaire prédéfini. Les jours et heures d'accueil se définisses de manière ponctuelle en fonction des demandes de la famille et des possibilités de la structure. Un contrat est établi entre la famille et la structure avec un période d'accueil mais pas de jours ou d'horaire fixe,
- **L'accueil d'urgence :** Cela répond à un besoin urgent et ponctuel d'une famille. Un contrat sera établi en fonction des besoins de la famille et des possibilités de la structure.

e. Dispositions prises pour l'accueil d'enfant présentant un handicap ou atteint d'une maladie chronique

Nos équipes étant pluridisciplinaire (psychologue, infirmière, éducatrice de jeunes, auxiliaire de puériculture, CAP AEPE, etc.) nous sommes formés pour accompagner des enfants porteurs de handicap ou de maladie chronique. Chaque accueil se fera par un travail en partenariat avec la famille et les différents acteurs accompagnant l'enfant. Nous pourrons aussi mettre en relation la famille avec certains professionnels utiles à leur problématique. Des réunions, des échanges, des rendez-vous, des achats de matériel, des écrits pourrons être réalisés pour accompagner au mieux l'enfant et sa famille.

Dans certains cas, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) sera mis en place afin de définir le cadre de l'accompagnement d'un enfant nécessitant un accueil et des soins spécifique. Il permet de définir un travail commun entre l'équipe de la crèche et l'équipe médical de référence de l'enfant (allergie, trouble, handicap, maladie chronique, etc.)

III. Aménagement de l'espace

a. Spechbach

La micro-crèche « Les Poppins » de Spechbach se trouve sur un terrain de 4.03 ares. Le bâtiment est un plein pied de 118m² se trouvant au 359 rue de Thann à Spechbach.

Espace intérieur

L'espace intérieur se compose d'un sas d'entrée qui donne accès au bureau de la direction (8.67m²), à des toilettes publiques (3.45m²), à la salle de pose et espace change des professionnels (l'ensemble de 10.01m²) et à l'espace d'accueil des enfants (8.29m²).

De cet espace d'accueil, la pièce de vie (33.47m²) sera accessible. La pièce de vie donne accès aux espaces réservés aux enfants et aux professionnels c'est-à-dire : les deux salles de repos (11.03m² et 10.29m²), la salle de change-propreté-buanderie (7.86m²), la pièce pour les repas et les activités guidées (9.37m²), le jardin extérieur (70m²) et également la salle de pose des professionnels.

Une cuisine est aussi prévue pour les repas et les goûters. Elle est accessible de l'extérieur pour que la livraison des repas ne perturbe pas le quotidien des enfants, mais aussi de l'intérieur par la salle repas.

Espace extérieur

L'espace extérieur est composé : de trois places de parking plus une pour les personnes à mobilité réduite, d'une entrée couverte, d'une entrée côté cuisine, d'une terrasse pour les professionnels (11.31m²) accessible depuis leur salle de pause, d'une cour de jeux pour les enfants (70m²) et d'un potager pédagogique

.

Un local poussette-cosy (5.37m²) à côté de l'entrée pour que les parents puissent y mettre poussette ou cosy s'ils le souhaitent. Un local de rangement (5.01m²) pour y ranger le matériel extérieur. Un local poubelle (1.81m²) se trouve à proximité de la cuisine.

b. Saint-Bernard

La micro-crèche « Les Poppins » de Saint-Bernard se trouve sur un terrain de 4 ares. Le bâtiment est un plein pied de 150 m² se trouvant au 2A rue du Moulin à Saint-Bernard.

Espace intérieur

L'espace intérieur se compose d'un sas d'entrée qui donne accès au bureau de la direction (7.95m²), à des toilettes publiques (2.01m²), à la salle de pose et espace change des professionnels (l'ensemble de 9.47m²) et à l'espace d'accueil des enfants (8.02m²).

De cet espace d'accueil, la pièce de vie (39.34m²) sera accessible. La pièce de vie donne accès aux espaces réservés aux enfants et aux professionnels c'est-à-dire : les deux salles de repos (13.18m² et 1m²), la salle de change-propreté-buanderie (15.2m²), la pièce pour les repas et les activités guidées (17.57m²), le jardin extérieur (56.54m²).

Une cuisine (11.52m²) est aussi prévue pour les repas et les goûters. Elle est accessible de l'extérieur pour que la livraison des repas ne perturbe pas le quotidien des enfants, mais aussi de l'intérieur par la salle repas.

Espace extérieur

L'espace extérieur est composé : de trois places de parking plus une pour les personnes à mobilité réduite, d'une entrée, d'une entrée côté cuisine, d'une cour de jeux pour les enfants (56.54m²) et d'un potager pédagogique.

Un local poussette-cosy (4.34m²) à côté de l'entrée pour que les parents puissent y mettre poussette ou cosy s'ils le souhaitent. Un local de rangement (4.34m²) pour y ranger le matériel extérieur.

Un local poubelle (1.99m²) se trouve à proximité de la cuisine.

c. Huningue

La micro-crèche « Les Poppins » se trouve en face de la passerelle à Huningue au 1 rue de France. Le bâtiment est un plein pied de 118m².

Espace intérieur

L'espace intérieur se compose d'un sas d'entrée (10.52) m2 qui donne accès au bureau de la direction (8.33m²), à des toilettes publiques (4.02 m²), et à l'espace d'accueil des enfants (31.51 m²).

La pièce de vie donne accès aux espaces réservés aux enfants et aux professionnels c'est-à-dire : les deux salles de repos (12.15 m² et 12.05 m²), la salle de change-propreté-buanderie (6.51 m²), la pièce pour les repas et les activités guidées (10.62 m²), ainsi que la salle de pose/espace change pour les professionnels (5.78m2).

De la salle repas/activité ont accède au jardin extérieur (30.75 m²) et à la cuisine (7.09m2) qui quant à elle a aussi une porte d'entrée à l'extérieur pour faciliter la livraison des repas.

Espace extérieur

L'espace extérieur est composé : de deux places de parking plus une pour les personnes à mobilité réduite, d'une entrée principale, d'une entrée côté espace de repos des professionnels, d'une cour de jeux pour les enfants (30.75 m²) et d'un potager pédagogique.

d. Saint Louis

La micro-crèche « Les Poppins » de Saint-Louis se trouve sur un terrain d'environ 5 ares. Le bâtiment est un plein pied de 134 m² se trouvant au 1A rue Pasteur 68300 Saint-Louis.

Espace intérieur

L'espace intérieur se compose d'un sas d'entrée qui donne accès au bureau de la direction (9.22m²), à des toilettes publiques (3.12m²), à la salle de pose/espace change (l'ensemble de 5.33m²), un espace de rangement et à l'espace d'accueil des enfants (15.04m²).

De cet espace d'accueil, la pièce de vie (44.32m²) est accessible. La pièce de vie donne accès aux espaces réservés aux enfants et aux professionnels c'est-à-dire : les deux salles de repos (11.09 m² et 10.91m²), la salle de change-propreté-buanderie (6.92 m²), la cuisine (9.69 m²), le jardin extérieur (60m²).

Une cuisine est accessible de l'extérieur pour que la livraison des repas ne perturbe pas le quotidien des enfants, mais aussi de l'intérieur par la pièce de vie.

Espace extérieur

L'espace extérieur est composé : d'une place de parking, d'une entrée qui donne accès à l'intérieur de la crèche et au jardin où les familles peuvent y laisser poussette/vélo/draisienne, d'une cour de jeux pour les enfants (60m²), d'un potager pédagogique.

LES COMPETENCES PROFESSIONNELLES MOBILISEES

I. L'équipe de direction

Avant toute chose il faut rappeler qu'au sein des Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants, les compétences professionnelles mobilisées sont encadrées par l'arrêté du 29.07.2022 et par le décret n°2025-582 du 27.06.2025. Il représente la base pour les recrutements et la répartition des postes.

a. Gestionnaire/fondatrice

Cette personne assure la gestion administrative et financière de la structure. Elle est la garante de l'application des lois et règlements, en contrôle l'exécution et en rend compte aux autorités. Elle a en charge la communication, la tenue du site et la mise en place de partenariats. Elle établit avec la directrice les plannings de présence des enfants et ceux des professionnels. Elle a la charge avec la directrice, les embauches et supervise les congés et remplacements.

b. Directrice(teur) ou co-directrice(teur)

Cette personne assure la gestion administrative/quotidien et finacière de la structure. Elle est la garante de l'application des lois et règlements, en contrôle l'exécution et en rend compte aux autorités. Elle encadre, soutient, accompagne, conseille l'équipe pédagogique en favorisant sa cohésion. Elle répond en concertation avec l'équipe aux besoins des enfants et de leurs parents. Elle est la garante de la qualité d'accueil et de la sécurité des enfants confiés à la structure. Elle s'occupe de l'organisation et de la vie de la structure conjointement avec la gestionnaire et les coordinatrices. Elle établit avec la gestionnaire les plannings de présence des enfants et ceux des professionnels. Elle a la charge avec la gestionnaire, les embauches et supervise les congés et remplacements. Elle a aussi en charge les achats de matériel, la tenue des stocks et la tenue du budget défini avec la gestionnaire. Elle participe également à la facturation.

Elle assure le suivi technique de la structure, veille au respect du projet pédagogique, des protocoles et du règlement de la structure tout en encadrant les équipes en place. Elle a en charge à la fois des tâches technico-administratives (respect des protocoles, respect des taux d'encadrement, préparation et évaluation du projet pédagogique), du suivi et d'encadrement RH (recrutement, validation des plannings,

entretien individuel annuel, entretien managériale, etc.) et les relations avec les familles (rendez-vous d'inscription, adaptation, rendez-vous de suivi si besoin, etc.).

c. Coordinatrice (teur)

Elles sont rattachées à la directrice et au gestionnaire et ont, sous sa supervision, la responsabilité de l'ensemble du personnel de la structure d'accueil. Les coordinatrices ont, une fonction différente de celle du personnel encadrant. Voici les missions qui lui sont confiées :

- Faire vivre le projet éducatif dans son ensemble et permettre à l'équipe de s'en saisir ;
- Avec la directrice et le gestionnaire participe à l'ensemble de la rédaction des écrits officiel de la structure (projet éducatif, protocoles, règlement intérieur) ;
- Réflexion conjointe avec la directrice autour de l'aménagement du lieu de vie et vérification de la sécurité des équipements ;
- Crée une réflexion et une dynamique pédagogique auprès de l'équipe. Tout en mettant en place des activités ludiques, éducatives et un accompagnement des enfants pendant les activités ;
- Accueillir les enfants et les guider dans l'apprentissage des gestes de la vie quotidienne et des règles de vie en collectivité ;
- Observer l'évolution des enfants, repérer les difficultés et échanger les informations avec la directrice, l'équipe et les familles ;
- Conseille et sensibilise, avec la gestionnaire, la directrice et le RSAI, les parents et le personnel encadrant sur l'éducation et la prévention des risques de maltraitance et de la santé ;
- Effectue un bilan annuel des actions avec l'équipe pour en rendre compte au gestionnaire et à la directrice et signale si le projet éducatif, les protocoles ou le règlement doivent être réajuster selon l'évolution et le fonctionnement du groupe ;
- Préparer les réunions pédagogiques en amont avec la directrice, les pilotes et en fait le résumé à la directrice ;
- Coordonne et assure la mise en œuvre des axes de travail décidés lors des réunions pédagogiques et de direction ;
- Participe dans certains cas aux entretiens de recrutement et aux entretiens individuels annuels

- Coordonne l'activité de l'équipe
- Mène sous la supervision de la gestionnaire et de la directrice des actions de gestion du personnel : planning, congés, remplacement, accompagnement pédagogique du personnel encadrant
- Participe à l'encadrement des stagiaires
- Mise en place d'outils nécessaires à la bonne gestion et au bon fonctionnement de la structure.

d. Référent Santé Accueil Inclusif

Il intervient au minimum 10h par an dont au moins 2h par trimestre. Cela pourra être revu à la hausse en fonction de besoins ponctuels. Il a pour responsabilité ce qui concerne la santé, la prévention, l'hygiène et le handicap au sein de la structure. Il doit également informer, sensibiliser, conseiller l'équipe et les familles en matière de santé, de prévention, d'hygiène et de handicap. Il a la charge de la mise en place et de la rédaction des outils de travail et des protocoles concernant la santé, la prévention, l'hygiène et le handicap. Il doit veiller à leur bonne utilisation et à leur respect. Il doit veiller à ce que toutes les mesures nécessaires, ainsi que le projet d'accueil individualisé, soient bien mis en place et respectés pour un accueil inclusif des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière. Il a aussi pour rôle de mettre en place en concertation avec la direction et l'équipe des actions de promotion en matière de nutrition, d'activité physique, de sommeil, d'exposition aux écrans, de temps passé à l'extérieur, de santé environnementale, etc. Pour finir, il contribue au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être. Ses missions sont :

- Informer, sensibiliser et conseiller la direction de l'équipe de l'établissement en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap.
- Présenter et expliquer aux professionnels chargés de l'encadrement des enfants les protocoles.
- Apporter son concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation ;
- Veiller à la mise en place de toutes mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ;

- Pour un enfant dont l'état de santé le nécessite, aider et accompagner l'équipe de l'établissement ou du service dans la compréhension et la mise en œuvre d'un projet d'accueil individualisé ;
- Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels ;
- Contribuer, dans le cadre du dispositif départemental de traitement des informations préoccupantes, au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être ;
- Contribuer à l'établissement des protocoles annexés au règlement de fonctionnement et veiller à leur bonne compréhension par l'équipe ;
- Procéder à l'examen de l'enfant afin d'envisager, si nécessaire, une orientation médicale.

II. L'équipe pédagogique

a. Les auxiliaires petite enfance

Leurs missions premières se trouvent dans la gestion du quotidien : animation, accueil des enfants et des familles, changes, repas, accompagnement au sommeil, soins, ménages, rangements. Elles veillent à l'application des règles de sécurité et d'hygiène. Elles doivent mettre en place et respecter l'organisation de la structure, le projet d'établissement, les protocoles et le règlement de fonctionnement. Elles participent à la gestion des stocks et du matériel. Elles doivent veiller au suivi administratif (suivis des présences, des repas/goûters, suivis de la prestation repas et ménage). Elles jouent aussi un rôle dans l'observation des enfants et le repérage de situation particulière : maltraitance, famille en difficulté et handicap.

b. Les intervenants extérieurs et les bénévoles

Ils viennent étoffer l'équipe et apporter d'autres compétences dans des domaines bien spécifiques sur un temps précis de la journée et ne peuvent en aucun cas se substituer aux professionnels de l'équipe. Ils interviendront toujours en plus du taux d'encadrement légal.

c. Les apprentis et les stagiaires

Les Poppin's se veulent un lieu de formation et de découverte pour les personnes désireuses de se former aux métiers de la petite enfance. Nous accueillerons avec

bienveillance et disponibilité les apprentis et les stagiaires mettant en œuvre les conditions nécessaires pour les former.

- **L'apprenti :** C'est une personne qui est là pour se former et apprendre le métier. L'ensemble de l'équipe sera donc présent et disponible pour l'accompagner, l'épauler et lui montrer les bonnes pratiques. Un maître d'apprentissage sera fixé pour renforcer cet accompagnement. Cette personne ne pourra jamais être seule dans la structure avec les enfants. Si elle est majeure et avec un diplôme dans le domaine de l'enfance, elle pourra compter dans l'encadrement auprès des enfants. Si elle est mineure ou non diplômée, cela ne pourra pas être le cas.
- **Stagiaires :** C'est une personne qui est là pour découvrir le métier, la structure et se former. Cette personne interviendra toujours en plus de l'effectif d'encadrement. Elle sera là pour observer, apprendre et exécuter des tâches (données en fonction de son âge, de sa formation et de ses capacités) sous le regard formateur et bienveillant de l'équipe.

III. Continuité de direction

Le gestionnaire, les directrices et les coordinatrices ne peuvent être présents en permanence sur l'ensemble des jours et de l'amplitude horaire d'ouverture. Pour pallier ces moments d'absences une délégation de la continuité de la fonction de direction est instaurée. Cette continuité de la fonction de direction a pour but : la gestion de l'urgence, l'organisation des remplacements du personnel et le planning des enfants.

- **Pour les remplacements de personnel inattendu (arrêt maladie) :** l'équipe de direction édite un planning de secours qui anticipe l'absence de chacune. Il suffit donc de s'y référer. Si pour différente raison le planning de remplacement n'est pas possible, ce sont en priorité l'équipe de direction qui se charge d'organiser le remplacement (en priorité la directrice ou les coordinatrices si cela n'est pas possible le gestionnaire). Si aucun des membres de l'équipe de direction n'est présent c'est la personne ayant le plus d'expérience dans la petite enfance qui prend le relais.

- **Pour le planning des enfants :** la directrice et le gestionnaire ont la charge des plannings des enfants qui sont édités à l'année et des inscriptions. En leur

absence, aucun rendez-vous d'inscription ne pourra être mis en place. En revanche, pour les mouvements quotidiens (absences, changements d'horaires ponctuelles, demandes d'accueil supplémentaire), les familles passent par notre application Meeko. L'ensemble de l'équipe à la responsabilité d'accepter ou de refuser avec pour indicateur le cadre légal de notre agrément et le taux d'encadrement.

- **En cas d'absence de la directrice lors de vacances ou d'arrêt maladie :** Les coordinatrices accompagnées par le gestionnaire auront la responsabilité de traiter les urgences qui ne peuvent attendre la venue de la directrice.

- **En cas d'absence du gestionnaire lors de vacances ou d'arrêt maladie :** La directrice et les coordinatrices auront la responsabilité de traiter les urgences qui ne peuvent attendre la venue du gestionnaire.

- **Hors vacances ou arrêt maladie si une urgence survient hors présence de la directrice :** si une des coordinatrices est présentes c'est elle qui prend le relais. Si les coordinatrices ne sont pas présentes c'est la plus ancienne présente qui prend en charge l'urgence et contact le plus rapidement possible l'ensemble de l'équipe de direction.

IV. Actions menées en matière de réunion d'équipe, d'analyse de la pratique et de la formation

- **Les réunions d'équipe :** Elles ont lieux toutes les 6 ou 8 semaines, un soir de semaines après le départ des enfants. Les dates sont connues à l'avance pour faciliter l'organisation personnelles de tous. Les réunions d'équipe regroupent l'ensemble des membres de l'équipe (hors gestionnaire). Elles ont un caractère obligatoire. L'ensemble des professionnels doivent être présent (hors arrêt maladie et congé). C'est l'occasion pour l'équipe de se coordonnées en partageant des informations importantes, d'échanger autour de problématique et de prendre des décisions collectives. Elles sont sources de cohésion en clarifiant des objectifs communs.

- **L'analyse de la pratique :** conformément au décret du 30.08.2021 et l'arrêté du 29.07.2022 chaque professionnel des Poppin's bénéficie d'un minimum de 6h par an d'analyse de la pratique. Ces séances sont organisées par un professionnel habilité au sein de la structure un soir de semaine après le départ des enfants. Les dates sont connues de tous à l'avance pour faciliter l'organisation personnel. Elles ont un caractère obligatoire. L'ensemble des professionnels doivent être présent (hors arrêt maladie et congé). L'analyse de la pratique a pour fonction d'aider les professionnels à mieux comprendre et analyser leurs situations de travail. Afin de renforcer leurs compétences, leurs adaptabilités, leur confiance et leur efficacité dans leur mission professionnelles auprès des enfants, des familles. Ainsi que d'amélioré la cohésion d'équipe et le vivre ensemble
- **La formation :** L'équipe de direction aura à sa charge d'être source de proposition pour des formations et pour renouveler les formations obligatoires (HACCP, Gestes de Premiers Secours Petite Enfance). Chaque professionnel sera encouragé et soutenu dans sa démarche de demande de formation en fonction des possibilités organisationnelles et budgétaires de la structure.

Projet éducatif et pédagogique

LE SOCLE COMMUN THEORIQUE AUTOUR DU QUEL S'ARTICULE NOTRE PRATIQUE : LES VALEURS ET LA PEDAGOGIE

I. Les valeurs des Poppin's

a. Bienveillance et écoute

Comme l'écrit Catherine Gueguen, la Bienveillance est le fait de *« porter sur autrui un regard aimant, compréhensif, sans jugement, en souhaitant qu'il se sente bien, et en y veillant ».* Cette notion est au cœur de notre pratique. Pour nous, il est essentiel que chaque famille et chaque enfant se sentent entendus, compris et accueillis avec ouverture. Nous veillerons par nos pratiques, à ce que la bienveillance soit au cœur de l'accueil de chacun, que ce soit au sein de l'équipe de professionnels, avec les familles, les enfants, ou entre enfants.

b. Autonomie et individualité

L'autonomie sera favorisée. Nous laisserons l'enfant le plus libre possible, en fonction de son âge, de ses capacités et envies. Le professionnel étant présent pour sécuriser le cadre et non pour diriger ou limiter les actions de l'enfant. C'est en tâtonnant, en expérimentant et en suivant ses centres d'intérêt que l'enfant va pouvoir apprendre qui il est, ce qu'il aime, comment fonctionne le monde, développer sa confiance et ses compétences : motrices, intellectuelles et sociales.
L'équipe ne cherchera pas à influencer les envies et les goûts de l'enfant en fonction de ses propres représentations, du genre, de ses envies ou attentes. Il n'y aura pas de jouets ou matériel « pour les grands », « pour les petits », « pour les filles », « pour les garçons », etc. Chacun sera respecté et encouragé vers ses propres inspirations, besoins et goûts.

c. Sécurité affective

Catherine Gueguen (pédiatre) explique que les neurosciences affectives et sociales ont donné un éclairage nouveau et beaucoup plus précis des pratiques éducatives à mettre en place pour accompagner au mieux les enfants. Puisque la connaissance scientifique vient valider avec précision ce qu'il faut faire pour qu'un enfant se

développe harmonieusement. La neuroscience nous confirme que le cerveau des tous petits est fragile et malléable. Tout ce que vit l'enfant avant ses 2 ans s'inscrit profondément dans son cerveau. C'est pourquoi les métiers de la petite enfance sont si importants, rien de ce qu'on fait dans la petite enfance n'est anodin puisque cela va façonner l'adulte qu'il sera demain. Les neurosciences nous confirment ce que nous faisions instinctivement auparavant puisque pour se développer le cerveau a besoin d'empathie, de bienveillance, de soutien, de maternage et d'encouragement. « Materner, c'est prendre soin, consoler, rassurer. Materner favorise la maturation du cortex préfrontal, la sécrétion d'hormones et molécules qui permettent le développement du cerveau. Et en plus cela génère la sécrétion d'ocytocine. C'est un cercle vertueux. Le bébé a besoin de se sentir aimé et en sécurité. Intuitivement on le savait, aujourd'hui c'est confirmé par la science. »[1]

La majorité des enfants que nous allons accueillir aura moins de trois ans. C'est un âge où le maternage est essentiel pour le bien-être, la construction psychique et intellectuelle. Cette fonction revient en majorité à la famille et plus particulièrement aux parents, mais un enfant qui va passer du temps chez nous aura à des moments besoin de maternage comme d'être porté, câliné, bercé et rassuré. L'équipe éducative répondra autant que possible aux demandes des enfants sans bien évidemment imposer quoi que ce soit à l'enfant.

d. Le respect de l'environnement

Le respect de l'environnement est un enjeu majeur de notre société.

Il n'est pas, bien sûr, question d'apprendre à un tout petit à réduire son empreinte carbone, mais de le sensibiliser à la nature et à son respect. Plus l'enfant apprendra tôt à être en lien avec la nature plus il sera un adulte respectueux de cette dernière avec des comportements responsables.

Les « Poppins » permettront aux enfants d'être en lien avec la nature : potager, arbres fruitiers, temps passé au contact de la nature fréquent, livres-comptines sur la faune et la flore et activités autour de la nature.

Les professionnels montreront aussi eux-mêmes l'exemple : tri des déchets, choix de produits d'hygiènes respectueux de l'environnement et privilégier les produits issus de l'agriculture biologique et locale.

[1] Site internet « lesprosdelapetiteenfance.fr »

Mais aussi avec la construction d'un bâtiment base consommation, lumières extérieures qui s'allument uniquement aux horaires d'ouverture de la structure et aux passages de personnes, etc.

II. Les inspirations pédagogiques

Nos parcours professionnels nous ont amené à réfléchir sur nos pratiques et à s'appuyer sur différentes pédagogies qui ont toutes en lien de favoriser l'autonomie et l'initiative spontanée chez l'enfant.
Le quotidien de la micro-crèche et notre positionnement professionnel, s'inspire de la pédagogie active, de la communication non violente et de l'éducation positive.
Ces courants de pensée sont une inspiration, un point de départ, un socle de travail et non une finalité.

a. La pédagogie active

La pédagogie active est largement inspirée par la pédagogue Maria Montessori.
Elle consiste à laisser l'enfant agir le plus possible par lui-même en fonction de ses aspirations. Le rôle de l'éducateur est de mettre en place un environnement bienveillant et sécurisé pour que l'enfant puisse agir librement le plus possible en autonomie. Comme l'a écrit Freinet « La voie normale de l'acquisition n'est nullement l'observation, l'explication et la démonstration [..], mais le tâtonnement expérimental, démarche naturelle et universelle ».
Ainsi, Maria Montessori, est convaincue que les forces du développement sont incluses dans l'être vivant et que l'œuvre de l'éducation consiste à conserver leur spontanéité et à éloigner tout ce qui pourrait les affaiblir et les empêcher de s'épanouir.
Elle explique « qu'il faut que l'enfant identifie lui-même sa personnalité et qu'il développe ses facultés motrices et intellectuelles. C'est pourquoi l'éducateur doit avoir une confiance complète dans les forces de l'enfant, respecter sa liberté d'action et préparer l'ambiance nécessaire et favorable à son développement. ».

b. La Communication Non Violente (CNV)

C'est un processus que nous devons à Marshall Rosenberg, c'est la combinaison d'un langage, d'une façon de penser, d'un savoir-faire en communication. Le but de la CNV

est de « favoriser l'élan du cœur et de nous relier à nous-mêmes et aux autres laissant libre cours à notre bienveillance naturelle. ».
La communication non violente vise à aider à éclaircir ce que nous vivons. Il ne s'agit pas de l'empathie en tant que telle, mais elle y donne accès. Il ne s'agit pas d'une simple écoute, mais de se relier efficacement à soi et à l'autre. C'est-à-dire de prendre pleinement conscience de ses propres sentiments et de ceux de l'autre, comme l'explique Thomas d'Ansembourg.
David Servan Schreiber décrit la communication non violente comme un principe de remplacer par une observation objective tout jugement sur son interlocuteur pour ne parler que de ce que l'on ressent pour être dans l'authenticité et l'ouverture.
Ce que « Les Poppins » retiendra et tentera de mettre en place est d'expliquer à l'autre ce que l'on ressent dans une situation, entendre ce que l'autre ressent et tenter de trouver un terrain d'entente pour que les ressentis de chacun soient entendus et pris en considération. Ainsi, la communication est bienveillante, sans jugement et chacun est pris en compte.

c. Le renforcement positif

La méthode éducative dite du « renforcement positif » ou « l'éducation positive » est de mettre l'accent sur les points forts de l'enfant pour l'encourager à les développer. En accroissant son estime de lui-même, l'enfant va devenir beaucoup plus enclin à se situer en « grand », fier de l'être et désireux de le rester.
On félicitera l'enfant sur les points positifs d'une action ou d'un comportement plutôt que de se concentrer uniquement sur le négatif essayant de trouver un moyen avec l'enfant pour que le positif continu et que le négatif soit mis de côté. Voici un exemple concret pour visualiser plus facilement ce courant de pensée. Un enfant qui dessine sur un mur sera félicité pour sa créativité, mais on reprendra également que sa créativité ne peut s'exprimer sur le mur et on lui proposera d'autres supports de création tout en lui permettant de rattraper son erreur en nettoyant le mûr.

LES OBJECTIFS

De l'ensemble de cette réflexion se dégage deux objectifs essentiels qui définiront et encadreront le travail au sein des « Poppins » : le bien-être des enfants et leur autonomie.

I. Objectif 1 : Le bien-être des enfants

Le bien-être des personnes est essentiel à tout âge de la vie, mais encore plus dans la petite enfance, car avant trois ans le cerveau du jeune enfant est très malléable et ce dernier se développera plus harmonieusement si l'enfant évolue dans un contexte de bien-être.

Le bien-être est une notion vaste qui nécessite qu'on le définisse pour partir sur un postulat commun : « Sentiment général d'agrément, d'épanouissement que procure la pleine satisfaction des besoins du corps et/ou de l'esprit ».

Ainsi, les professionnels au quotidien, par leurs postures professionnelles, le respect du rythme de chacun, doivent tendre le plus possible vers la pleine satisfaction des besoins de chaque enfant. Cela passera par la mise en pratique des valeurs et inspirations pédagogiques développées auparavant : sécurité affective, communication non violente, renforcement positif, bienveillance, écoute, pédagogie active et le respect de l'environnement.

II. Objectif 2 : L'autonomie des enfants

Dès les premiers jours de vie de l'enfant, notre rôle, notre devoir, envers lui et de lui permette d'avoir les ressources nécessaires pour faire sans nous, en fonction de ses capacités et envie. Avec la finalité de permettre à l'enfant de devenir un adulte autonome, responsable et donc épanoui. Pouvant faire des choix et les assumer sans être dépendant et soumis aux décisions d'autrui au risque de perdre son identité.

Plusieurs pédagogues reconnus, comme Maria Montessori, Freinet, Dolto ou Pikler ont chacun développé à leur manière l'importance de l'autonomie pour le développement de l'enfant. L'autonomie c'est permettre à l'enfant de faire seul et de pouvoir émettre des choix qui seront écoutés et entendus. Ce qui favorisera sa confiance et son estime de soi tout en soutenant sa motivation et sa persévérance face aux difficultés. L'enfant aura le sentiment de pouvoir sur sa vie, de pouvoir faire des choix, d'avoir un avis, d'être respecté et apprécié pour lui-même. Ainsi, il sera

moins sujet à la colère, à la résistance et à la révolte ou au contraire à la résignation ou l'abandon. L'enfant va également développer un sentiment d'appartenance et d'importance étant capable de contribuer à la vie de la structure ou de la maison. Il se sentira appartenir à ses premiers groupes sociaux. L'enfant va également gagner en compétence développant différentes qualités comme le calme, la concentration, l'entraide, la coopération, l'autodiscipline et plus largement la confiance en soi.

Favoriser l'autonomie passe par des choses quotidiennes toutes simples comme adapter son environnement pour que l'enfant soit libre de ses mouvements et expériences sans danger et contraintes. Lui apprendre à prendre soin de lui et de son environnement. Lui laisser le choix de participer ou non aux activités de groupe, ne pas imposer, mais proposer des activités et favoriser le jeu libre une bonne partie du temps. Ainsi, il n'y aura pas de distinction « jeux de fille et de garçon ou jeux de petit et jeux de grands », chacun ira librement vers le jeu, les jouets ou activité qui lui conviennent sans distinction de genre ou d'âge. Pour Maria Montessori, "Faire l'expérience de l'autonomie n'est pas seulement un jeu. C'est un travail que l'enfant doit accomplir pour grandir".

LES DISPOSITIONS PRISES POUR L'ACCUEIL DES ENFANT

I. La vie en collectivité

L'enfant naît autocentré. Pendant ses deux premières années de vie, ne distinguant pas encore son corps du milieu environnant, tout est lui. Jusqu'à 6 ans environ, il n'envisage les problèmes qui se posent à lui que de son propre point de vue.

Cependant, dès son plus jeune âge, l'enfant, pour apprendre, a besoin d'être en relation avec l'autre. Chaque lien va lui permettre de se construire.

Voici les étapes importantes de la socialisation de la naissance aux trois ans :

- Naissance à huit mois : les sourires, les gazouillis et les regards apparaissent. Les interactions sonores jouent un rôle important.
- À partir de huit mois : l'enfant fait la différence entre les personnes connues et inconnues. C'est à ce moment-là que "l'angoisse de séparation" apparait. La séparation avec les parents et plus particulièrement avec la mère est difficile. L'enfant a besoin encore plus fortement de personnes repères.

- Vers 1 an : Mise en place de la marche qui va permettre à l'enfant d'explorer davantage le monde qui l'entoure.
- Entre 2 et 3 ans : le langage se développe rapidement, les échanges verbaux encouragent à la relation à l'autre. C'est aussi la période où l'enfant va vouloir s'affirmer en tant que personne en s'opposant.
- À partir de 3 ans : L'enfant va apprendre à se positionner dans un groupe et l'apprentissage des codes sociaux va vraiment commencer.

La vie de l'enfant à la micro-crèche va donc favoriser et encourager ces différentes étapes permettant à l'enfant d'être en contact avec ses pairs, travaillant la séparation parentale et de créer des liens de confiance avec d'autres adultes.

II. L'organisation du quotidien : *Le soin, le développement, le bien-être et l'éveil des enfants*

a. Les séparations (départs et arrivées)

C'est un temps important. Il est essentiel d'y consacrer un peu de temps et que la famille prévoit quelques minutes (environ 5/10 minutes) pour pouvoir faire la transition en douceur. Cela permettra à l'enfant d'être plus serein, calme et détendu.

b. Alimentation

Au regard des âges différents et du rythme de diversification qui appartient au choix de chaque famille, nous organiserons les repas ainsi :

- Pour les nourrissons qui se nourrissent exclusivement de lait, chaque parent fournira le lait et l'eau que l'enfant à l'habitude de consommer pour ne pas perturber son système digestif encore fragile. Il faudra également fournir les biberons qui resteront à la micro-crèche. Si l'enfant est allaité, nous acceptons le lait tiré transporté dans des sacs isothermes avec le nom de l'enfant sur le contenant. La mère pourra venir allaiter son enfant sur place si elle le souhaite (les modalités de l'organisation de ses temps seront fixées au cas par cas).
- Pour les enfants qui sont en début de diversification, nous fournirons des petits pots. Ce sont les parents qui choisiront chaque jour les petits pots qu'ils souhaitent que leur enfant mange dans la journée. Si l'enfant boit du lait autre que le lait de vache il faudra nous le fournir ainsi que l'eau et les biberons.

- Au plus tard à 18 mois ou plus tôt en fonction du rythme de diversification, nous fournirons les repas « traiteur » confectionnés avec une partie de produits locaux et/ou issus de l'agriculture biologique. Nous adapterons la quantité et la texture (plus ou moins mixé) aux habitudes et capacités de chaque enfant. Un semainier des menus sera transmis aux familles pour qu'elles puissent avoir un regard sur les repas de leur enfant. L'eau fournie sera de l'eau du robinet. Les goûters sont compris dans les repas.

Ainsi, à part le lait des tout-petits tous les aliments et boissons sont fournis par les Poppin's. Hors allergie, nous n'accepterons aucun aliment provenant des familles. Aucune boisson sucrée ne sera acceptée ou donnée aux enfants au courant de la journée. Les enfants auront à disposition de l'eau ou des tisanes (non sucrées).
Les enfants arrivant avant 8h se verront proposer une collation si besoin : jus de fruit, lait chaud, tisane, fruit frais ou séché, yaourt, compote, galette de riz ou biscotte.
Pour les anniversaires, nous mettrons l'enfant à l'honneur et fêterons ce temps particulier avec le groupe. Pour le goûter nous confectionnerons nous même le gâteau et un livre sera offert.
Des temps festifs, pourront se rajouter au courant de l'année les parents seront toujours informés en amont.
En cas d'allergie, il faudra qu'elle soit confirmée par un médecin et que les parents nous en informent le plus tôt possible. Un protocole individualisé sera mis en place pour accompagner au mieux l'enfant.

c. Sommeil

Les siestes se font en fonction de l'âge, des besoins et des habitudes de chacun.
Nous ne pourrons accepter ni couverture, coussin ou tour de lit par mesure de sécurité quant à la mort subite du nourrisson.
Si l'enfant a l'habitude de faire la sieste dans la poussette ou le transat, nous essayerons de respecter cela dans un premier temps tout en l'habituant progressivement à s'endormir au calme dans un lit.
Les salles de repos sont des endroits dédiés au calme, à la douceur et au repos. Leurs aménagements encouragent à cela. Musique douce, veilleuse, etc.
Si l'enfant a l'habitude d'une tétine ou d'un objet transitionnel (doudou ou autre) il faudra penser à l'amener à chaque accueil ou à laisser un double à la micro-crèche.

d. Hygiène et santé

Nous fournirons les couches et les produits de soins pour l'ensemble des enfants. Ce seront des produits au maximum écologiques, locaux et sein pour votre enfant.
Bien sûr en cas d'allergie ou de problèmes de peau (reconnu par un médecin) nous nous adapterons aux besoins de l'enfant et la famille devra alors fournir les produits spécifiques au soin de l'enfant.
Si l'enfant a besoin de nettoyage nasal au sérum physiologique nous nous en occuperons.
Si l'enfant a des symptômes de maladie, nous ne garantissons pas son accueil, tant pour le bien-être de l'enfant que pour éviter la contamination avec d'autres enfants. L'évaluation de la situation incombera aux professionnelles présentes. Nous pouvons donner des médicaments à partir du moment où nous avons une ordonnance avec le nom de l'enfant, son poids, les posologies exactes et une autorisation des parents.
Les enfants accueillis devront fournir un dossier médical d'entrée en collectivité et être à jour des vaccinations obligatoires.
Nous ne pouvons accepter ni bijoux ni barrettes-serres têtes-bandeaux avec des éléments qui risqueraient de se détacher pour des raisons de sécurité.

e. Favoriser l'égalité fille / garçon

Il est essentiel de déconstruire les stéréotypes de genre dès le plus jeune âge afin de pouvoir rêver une société future plus égalitaire entre les genres, plus ouverte, moins patriarcale afin que les hommes comme les femmes puissent prendre la place qu'il souhaite au sein de la société et que tous se sentent intégrés, libres et en sécurités.

Au sein des Poppin's, les équipes sont vigilantes à leurs paroles et au matériel proposé. Afin qu'il n'y ai pas « de jouet de fille ou de garçon ». L'ensemble du matériel pédagogique sera proposé à l'ensemble des enfants pour que chacun puisse utiliser le matériel souhaité sans distinction de genre.

f. Le jeu, les pratiques culturelles, artistique et les activités

i. Le jeu libre

Le jeu libre prendra beaucoup de place dans le quotidien. Ce dernier est essentiel pour le développement de l'enfant. Il permet de favoriser la confiance en soi, de stimuler l'autonomie, la pensée créative et favorise les nouveaux apprentissages. Pour cela la pièce de vie est aménagée afin de favoriser le jeu libre : jouets en libre-service, non genrés, possibilité pour les enfants de se servir eux même, matériel adapté à leur taille, grand tapis de jeux au sol pour se mouvoir en toute sécurité, etc.
Les professionnels adopteront également une posture favorisant le développement du jeu libre. Étant présent pour accompagner l'enfant, toujours à ses côtés pour suivre ses aspirations, mais pas pour proposer sans cesse des activités. L'enfant toujours guidé d'une activité à une autre ne saura s'occuper par lui-même, ne développera pas sa créativité, ne saura pas qui il est, ce qu'il aime et aura moins confiance en lui.

ii. Les activités guidées (culturelle, artistique, sensorielle, motrice, etc.)

Des activités sportives, manuelles, artistiques, culturelles, musicales ; des temps de psychomotricité, de jardinage ou de cuisine seront proposés de manière hebdomadaire en fonction des possibilités, centres d'intérêt et capacités de chacun. Ces activités seront proposées par les professionnelles de la structure, mais aussi par des intervenants extérieurs.
Ces activités guidées sont importantes pour l'enfant, car par ces dernières il va apprendre les règles de la société : attendre son tour, respecter des consignes, se conformer aux cadres posés, au matériel imposé.
Il va aussi développer des compétences, sa confiance en lui et aussi sa persévérance si l'activité proposée lui donne du fil à retordre.
Les activités ne seront pas imposées à l'enfant. Elles lui seront proposées. Sa participation sera encouragée, mais si vraiment l'enfant ne souhaite pas participer son souhait sera respecté.

iii. Temps à l'extérieur / la nature

Jouer dehors n'a que des effets bénéfiques et ceux-ci sont aussi bien individuels que sociaux. Cela n'exerce pas qu'une influence sur la santé physique de l'enfant : son

bien-être mental en tire également profit. Jouer, et principalement jouer dehors, est fondamental pour le développement de l'enfant.

Cela va avoir un bénéfice sur la santé de l'enfant, les études constatent que le contact avec la nature améliore le moral, diminue le stress et évite l'obésité.

Les jeux extérieurs développent, aussi, la psychomotricité globale. Les enfants exerceront davantage leur agilité dehors qu'à l'intérieur. En effet, ils vont courir, sauter, lancer, glisser, ramper, escalader, esquiver, évaluer des distances, etc.

S'aérer contribue aussi au bon fonctionnement du cerveau qui après s'être dépensé sera plus en mesure de se concentrer sur des apprentissages qui demandent plus de concentration.

A l'extérieur, les règles sont plus souples et la nature offre une infinité de supports qui permettront à l'enfant de développer sa créativité. L'enfant étant plus libre, il gagnera également en confiance en lui, pouvant expérimenter de manière plus indépendante le monde qui l'entoure et ainsi être fier de ses succès et surmonter ses échecs pour y arriver.

L'enfant va aussi apprendre à explorer, à chercher des relations de cause à effet. L'enfant explore le monde. Il fait de la science. Pour finir, permettre à l'enfant d'être régulièrement en contact avec la nature, avec l'extérieur, lui fera aussi prendre conscience qu'il vit sur une planète qui nous offre beaucoup si on sait la respecter. Il développera plus facilement un comportement écoresponsable à l'âge adulte.

Les temps passés à l'extérieur sont privilégiés par les « Poppins ». Un jardin est aménagé pour cela avec également un potager pédagogique.

iv. Le chant / la musique

Chanter des comptines est une pratique ancestrale qui procure de nombreux avantages.
Tout d'abord le développement cognitif, la répétition de chansons va permettre à l'enfant de comprendre le fonctionnement du langage, de développer sa mémoire, ses

capacités de raisonnement, d'améliorer la compréhension de phrases et de développer son vocabulaire.

La parole va aussi être favorisée grâce au chant. Il aide l'enfant à développer des capacités auditives comme la distinction des sons, la rime qui aide à l'articulation, la modulation de sa voix. En récitant les comptines, l'enfant va muscler sa bouche et sa langue ce qui va faciliter la diction. Le chant permet aussi aux enfants de structurer leur langage grâce à l'acquisition de vocabulaire et de principes littéraires implicitement par le jeu.

Les comptines élargissent l'imaginaire de l'enfant. Cela l'encourage à la dramatisation créative quand il joue et s'imagine des histoires incroyables.

Par les comptines, on peut aussi permettre aux enfants d'apprendre des éléments beaucoup plus facilement comme l'alphabet, les jours de la semaine, les mois, les événements festifs, compter, l'orientation dans l'espace, etc. Le chant permet d'apprendre plus facilement sans contraintes plein de connaissances pratiques, culturelles et scolaires.

Les comptines s'accompagnent souvent de jeux avec les mains et les doigts, ce qui est favorable pour le développement de la motricité des petits.

C'est pourquoi aux « Poppins » des moments hebdomadaires seront réservés au chant.

v. La lecture

La lecture est essentielle chez le tout petit, puisque non seulement elle permet de tisser un lien affectif et privilégié avec les enfants, mais elle permet également de développer des compétences qui lui seront utiles tout au long de sa vie. Plus le livre sera introduit tôt chez l'enfant plus il développera son goût à la lecture et plus le livre sera un support plaisir et non une contrainte scolaire.

Tout d'abord, la lecture permet une meilleure connaissance de la langue : vocabulaire plus riche, meilleure connaissance des règles de conjugaison, d'orthographe et de grammaire, compréhension d'expression de jeux de mots.

Ensuite, le livre va permettre un accès à la culture. Chaque livre lu par l'enfant va agrémenter sa culture personnelle.

Le livre développe aussi l'imaginaire, la créativité. Il sort l'enfant de son quotidien, de sa routine. Lui permettant de s'identifier à des personnages, d'aborder son quotidien, ses peurs et de créer ses propres histoires.

La lecture est aussi une activité qui diminue le stress. Un moment privilégié entre l'enfant et l'adulte. Une bulle de calme, sans stress ni interactions extérieures. Juste l'enfant et l'adulte qui se détendent, partagent un bon moment.

Pour finir, lire fait travailler le cerveau de l'enfant et plus particulièrement sa mémoire. En effet, le livre développe un réseau de neurones qui aide à comprendre ou penser de manière plus complexe.

C'est pourquoi le livre sera un support privilégié au sein des « Poppins ». Aussi bien avec des livres en libre accès pour que les enfants se familiarisent avec ce support que durant des temps de lectures collectives ou individuelles.

Projet social et développement durable

MODALITE D'INTEGRATION DES POPPIN'S DANS SON ENVIRONNEMENT SOCIAL ET VIS-A-VIS DE SES PARTENAIRES EXTERIEURS

Les communes d'implantation des micro-crèches Les Poppin's : Spechbach, Saint-Bernard, Saint-Louis et Huningue se trouvent toutes dans la région Grand-Est et dans le département du Haut-Rhin. Pour avoir une vue d'ensemble et bien comprendre le secteur, nous allons d'abord nous intéresser d'un peu plus près à la région et au département.

I. La Région et le département

a. La région : Grand-Est

La région Grand Est a été créée en 2017, c'est une fusion entre les régions Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne. Elle a pour sous-préfecture la ville de Strasbourg.

C'est une région qui se hisse au sixième rang national (sur 18 régions françaises) en termes de peuplement avec ses 5 555 186 habitants et une densité de 97 habitants au km2[2].

Faisons un zoom particulier sur l'Alsace, pour avoir des chiffres plus précis. L'Alsace regroupe les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, avec une population de 1 884 150 et une densité de 228 habitants par km2[3]. Densité qui se trouve au-dessus de la moyenne nationale de 118 habitants par km2.
L'Alsace représente 772 800 ménages dépensant en moyenne 23 610 € par an contre 21 902 € pour la moyenne française[4].

[2] INSEE 2016
[3] INSEE 2019
[4] CCI de Strasbourg 2009

b. Le département

Le Haut-Rhin compte 762 743 habitants avec une densité de 216 habitants au km2[5]. La capitale économique, industrielle et commerciale est Mulhouse et sa couronne périurbaine. La ville de Colmar est la capitale administrative.

Le niveau de vie est plus élevé dans le Haut Rhin que dans le reste de France. Avec, d'après la CAF, un revenu moyen de 21 803 € dans le Haut Rhin contre une moyenne nationale de 20 185 €.

Au niveau de la petite enfance, d'après l'INSEE, le taux d'équipement global dans le Haut-Rhin (individuel et collectif) est de 60 places pour 100 enfants de moins de 3 ans. L'offre d'accueil dans le Haut Rhin se trouve un peu en dessous de la moyenne nationale qui est de 64.8 place pour 100 enfants. Ces chiffres restent à mettre en perceptive, car il y a un fort déséquilibre entre l'accueil collectif et l'accueil individuel 4400 contre 11100. Ainsi, les ménages n'ont pas vraiment le libre choix de leurs modes de garde. De plus, l'offre d'accueil collectif n'est pas répartie égalitairement dans le Haut-Rhin. Certaines zones bénéficient d'un accueil conséquent et varié contrairement à d'autres zones où l'offre est moindre et aussi moins diversifiée.

II. La communauté de commune et la Communauté d'agglomération

Maintenant que nous avons situé nos structures au sein de leur région et du département nous allons faire un zoom sur la communauté de commune du Sundgau où se trouve Spechbach et Saint Bernard et la communauté d'agglomération Saint-Louis Agglomération Alsace Trois Frontière où se trouve Huningue ainsi que sur les villages/ville d'implantation.

a. La Communauté de Commune du Sundgau : Spechbach / Saint Bernard

La Communauté de Communes du Sundgau a été créée le 1er janvier 2017 avec la fusion de la Communauté de Communes d'Altkirch, d'Illfurth, de Gersbach, de

[5] Chiffre de l'INSEE 2016

Hundsbach et du Jura Alsacien. Elle est composée de 64 communes ce qui lui confère son rang de 1er Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) d'Alsace, ainsi que la tête de file en nombre d'habitants en Alsace avec une population totale de 48 715 habitants d'après l'INSEE (1er janvier 2014). Comme nous l'avons vu précédemment, son emplacement géographique contribue à son dynamisme étant au centre de trois grands pôles économiques et urbains : Bâle, Mulhouse et Belfort.

Altkirch, ville de 6000 habitants, qui se trouve au centre de la CCS occupe une place stratégique par son emplacement géographique : 15km de Mulhouse, 15km de l'A36, 30km de l'aéroport international Bâle-Mulhouse. La CCS est au cœur d'un environnement rural qui respecte la nature tout en étant au centre des axes urbains de la région. A l'avantage environnemental et local, s'ajoute que la CCS mène une politique dynamique en matière de petite enfance, enfance et jeunesse, souhaitant être à l'écoute des habitants des communes. Avec 89 conseillers communautaires et plus de 200 agents, la CCS propose différents services et gère plus de 60 000 m² de bâtiments dont 3 déchetteries, 2 stations d'épuration, une quinzaine de bâtiments dédiés à la Petite Enfance et la jeunesse et une dizaine à vocation économique ainsi que 2 centres aquatiques. Nous pouvons donc en conclure que la Communauté de Communes du Sundgau souhaite dynamiser son territoire tout en conservant ses racines et son environnement verdoyant. Cela attire les familles en recherche de tranquillité, d'espace tout en ayant les praticités de la ville.

Les communes de Spechbach et Saint Bernard s'inscrivent dans cette dynamique avec la création de nouveaux logements, son tissu associatif développé et ses entreprises. Son emplacement géographique avec la rue de Thann (où se situe une des Micro-Crèche) en fait, pour Spechbach, une commune centrale pour accéder à l'autoroute (A 35 et A36) et aux grandes villes de la Région (Mulhouse, Belfort, Colmar, Strasbourg, Bâle) ou du secteur (Altkirch, Dannemarie, Burnaupt, Cernay). Les chiffres montrent que la population est familiale avec un niveau de revenu plus élevé que la moyenne nationale. Le taux de chômage y est bas.

Ainsi, la création d'une micro-crèche va répondre aux besoins des jeunes parents en quêtent d'un mode de garde pour leurs enfants. De plus, la micro-crèche étant un mode de garde familial (maximum 11 enfants simultanément) cela correspond davantage aux idéaux ruraux du secteur en termes d'éducation.

b. La communauté d'agglomération Saint-Louis Agglomération Alsace Trois Frontières : Huningue et Saint-Louis

Le 1er janvier 2017, la communauté d'Agglomération des Trois Frontières et les Communautés de Communes de Sierentz et de la Porte du Sundgau fusionne pour devenir la Communauté d'Agglomération Saint-Louis Agglomération Alsace Trois Frontière. Elle regroupe 10 communes : 2 sur le canton de Sierentz et 8 sur le canton d'Huningue. Le nombre d'habitant est en constante progression au sein de l'agglomération et plus particulièrement sur les communes rurales alentour de Saint-Louis qui poursuit sa croissance plus lentement que les autres communes de l'agglomération.

Saint-Louis Agglomération Alsace Trois Frontières abrite environ 23 731 emplois dont 14560 qui sont occupés par des habitants de l'agglomération et donc 9171 le sont par des personnes habitant à l'extérieur. La particularité de l'agglomération tient à sa part d'actifs transfrontalier qui représente 44% de la part de ses actifs qui partent travailler en Suisse ou en Allemagne. L'agglomération dispose d'un fort dynamisme local. Ce fort effet local s'explique en bonne partie par la proximité de la Suisse et de son haut pouvoir d'achat qui supporte les activités commerciales et la qualité de certaines infrastructures comme le port et l'aéroport ce qui permet le développement d'activités logistiques. De plus, le fait que de nombreux salariés travaillent en Suisse mais résident du côté Français alimente le secteur de l'immobilier.

Le taux d'activité de l'agglomération est nettement supérieur à la moyenne des 23 agglomérations du Grand-Est, avec 77.8% en 2013 contre 71.2%. Il en est de même pour le taux d'emplois, 69% contre 60.3. Ainsi que le taux de chômage qui y est plus faible, 15.4% dans le Grand-Est contre 11.2% à Saint-Louis Agglomération.

L'agglomération de Saint-Louis Trois Frontières, où se situe la commune d'Huningue et Saint-Louis, ville d'implantation d'un des Micro-Crèche Les Poppin's est particulièrement dynamique et attractive en grande partie grâce à sa situation géographique : en bord de Rhin et à la convergence de la Suisse, de l'Allemagne et de la France. Tout en étant proche de Mulhouse, de l'aéroport, de nombreux axes autoroutiers, du tram Suisse et de plusieurs gares ; Huningue est plus calme qu'une

grande ville, pratique pour les travailleurs frontalier, possédant toutes les infrastructures et commodités de proximité pour assurer un confort de vie, en préservant la nature et la ruralité.

Huningue comme Saint-Louis se trouve au centre de l'agglomération tri nationale de Bâle. Les deux communes ont pour particularité d'être située le long de deux frontières françaises, avec l'Allemagne et la Suisse. S'y côtoient près de 120 nationalités. Une vraie richesse multiculturelle.

Leur situation géographique unique, en fond des petites villes industrielles, riche de leurs histoires, proche de Mulhouse et de l'aéroport, elles disposent de tout pour s'y sentir bien : des espaces de détente, un appontement en tête de ligne accueillant des touristes du monde entier, des activités de pointe dans le domaine de la pharmacie et de la biotechnologie et des services sociaux/sportifs/culturels/associatifs bien développés. Ce qui en font des villes très attractives.

Leur proximité avec le Rhin et les frontières Suisse et Allemande en font actuellement des communes très dynamique dotées des équipements modernes avec un secteur tertiaire développé.

Elles possèdent autant d'atouts pour attirer les familles en recherche d'un confort de vie : alliant tranquillité, praticité, confort financier, attractivité de l'emplois et nature.

La création d'une micro-crèche s'insère donc dans ce dynamisme en permettant aux familles de trouver un mode de garde de proximité, familiale et flexible.

III. Répondre aux besoins des famille

Le projet de l'ensemble des micro-crèche Les Poppin's, découle de fines observations de notre société. En effet, nous savons qu'en France, il manque de places d'accueil pour les enfants de moins de trois ans. D'après l'Observatoire de la Petite Enfance (CNAF), 46% des moins de trois ans sont accueillis par l'entourage proche et non par des structures d'accueil, parfois par choix, mais le plus souvent par nécessité. L'impact sur la vie de famille et la vie de l'enfant est important. Les femmes ne sont pas toujours libres d'exercer la profession qu'elles souhaiteraient, ou elles doivent modifier leur temps de travail afin de s'adapter aux possibilités de garde de leur enfant. Cela engendre ainsi un stress familial, puisque les parents doivent toujours chercher des solutions et solliciter leur entourage. Cette instabilité insécurise également l'enfant qui perçoit l'anxiété de son parent et qui doit supporter la multiplication des modes de

garde. A cela peuvent s'ajouter des tensions familiales, car l'entourage se trouve trop sollicité. Des divergences dans les concepts éducatifs peuvent aussi apparaître. Les parents isolés, eux, peuvent ressentir de l'usure, n'ayant pas de relais possible.

Pour installer « Les Poppins », j'ai choisi le secteur du Sundgau et des Trois Frontières, car dans le Haut-Rhin, d'après la CAF, ce sont les territoires, où il manque le plus de places d'accueil au sein du Haut Rhin. D'autant plus, que ce sont des secteurs qui se sont beaucoup développé et qui accueillent donc davantage d'habitant que par le passé et continu de se développer actuellement.

Au niveau de la Communauté de Commune du Sundgau, elle attire principalement des familles en recherche de tranquillité, et d'espace tout en ayant les praticités de la ville. Les habitants y ont pour beaucoup un attachement particulier car ils y ont grandi ou ont de la famille qui y habitent. Les valeurs rural et traditionnel y sont pour la plupart importante. Une micro-crèche va donc combiner le besoin de garde des familles ainsi que leur valeur de vie : accueil de proximité, familiale et en petit effectif.

En ce qui concerne Huningue et Saint-Louis, leur proximité avec l'Allemagne et la Suisse amène une attractivité professionnelle qui attire les personnes du monde entier. Ainsi, des jeunes parents, venu dans la zone pour y travailler se retrouve parfois à devoir endosser leur rôle de parent loin de leur famille/amis. Le besoin d'un mode de garde de confiance, flexible, accueillant et bienveillant y ai encore plus important car le relai familial n'est donc pas forcément possible . De plus, comme dans le secteur du Sundgau, une partie des familles qui y habitant depuis plus longtemps partage généralement des valeurs rurales et traditionnel.

IV. Les partenaires extérieurs

Le travail de partenariat est en perpétuel évolution au fil du temps et des rencontres.

Les micro-crèche Les Poppin's sont habituées à tiser du lien avec les municipalités accueillantes des structures, travail en étroite collaboration avec la CAF et la PMI et est recherche perpétuel d'intervenant extérieur : GAP, musique, éveil linguistique, danse, yoga, art, motricité, médiation animale, etc.

Nous travaillons également en partenariat avec les différents centres de formations, les collèges et les lycées car nous nous voulons structure d'accueil pour les stagiaires souhaitant découvrir les métiers de la petite enfance.

Nous nous rendons également disponible pour les invitations des municipalités, des ComCom ou Communauté d'agglomération afin de rencontrer et d'échanger avec les différents partenaires locaux et éventuellement de participer à des projets.

Nous sommes également inscrits aux médiathèques/bibliothèques les plus proche de chaque structure.

MODALITES DE PARTICIPATION DES FAMILLES A LA VIE DE L'ETABLISSEMENT

Il est essentiel d'établir un lien de confiance avec les familles pour que l'accueil de l'enfant puisse se faire sereinement tant pour l'enfant, que pour les familles et les professionnels. Cela ne veut pas dire une uniformisation des pratiques éducatives, mais un respect mutuel pour chacun se reconnaissant comme compétent.
Pour cela, l'échange est indispensable avec une ligne directrice : la bienveillance, l'écoute et le non-jugement.

I. Rendez-vous avec la direction

Lors de leur inscription, les familles auront plusieurs entretiens avec l'équipe de direction et passeront du temps avec l'équipe éducative au sein de la structure.
Par la suite, les familles pourront prendre rendez-vous en entretien individuel quand ils le souhaiteront en fonction des disponibilités de chacun.

II. Adaptation / Familiarisation

La période d'adaptation est un temps entre-deux où chacun prend le temps de s'apprivoiser. Elle est essentielle pour tous et plus particulièrement pour l'enfant qui va être séparé de sa famille pour découvrir un nouvel environnement et de nouvelles personnes. Afin que cela se passe de manière douce et bienveillante, il est nécessaire que l'accueil se fasse progressivement, laissant à chacun le temps de découvrir l'autre.
Voici comment nous avons organisé cela :

- Un premier temps de rencontre entre la famille, l'enfant et les professionnels. Il y sera expliqué le fonctionnement des « Poppins » avec une visite, il y aura lecture des différents documents avec explications si besoin. Les parents, eux, nous parleront de leurs attentes, fonctionnements et besoins de leur enfant. Leur sera remis l'ensemble des documents pour qu'ils puissent les consulter au calme à leur domicile.
- Un deuxième temps sera pris pour clôturer l'ensemble des formalités administratives (signatures, transmission des affaires nécessaires, etc.).

- À la suite de ce temps, la famille passera un ou deux temps au sein de la micro-crèche avec son enfant (une heure environ à chaque fois).
- Un troisième temps (allant d'une semaine à quinze jours) où l'enfant restera seul à la micro-crèche pendant de courts moments, allant de 30 minutes à 3h, pour finir par des demi-journées. Pour se familiariser avec le temps des repas, de la sieste, etc.

Après cette période d'adaptation, l'enfant pourra être accueilli en fonction des besoins familiaux définis dans le contrat d'accueil. Ce schéma est une base de départ qui peut être adapté aux besoins, possibilités et capacités de chaque enfant et de chaque famille.

III. Temps festif et atelier

Les parents seront invités à différents moments pour célébrer des événements phares du calendrier comme la fin d'année, la fête de la musique par exemple.

IV. Transmission et outils informatiques

Les parents ne rentrent pas dans l'espace de vie du groupe afin de ne pas perturber les enfants déjà présents. Un professionnel se détachera du groupe pour venir accueillir la famille et l'enfant au portillon de l'espace d'accueil. Elle prendra le temps de recueillir, oralement, les informations importantes pour la journée de l'enfant : son humeur, son état de fatigue, s'il y a eu un événement important dans sa journée, qu'a-t-il partagé avec ses parents, etc. Pour les informations plus concrètes comme heure de lever, nuit difficile, selles, heures des repas, etc. une application Meeko est mise en place pour faire le lien entre la famille et les Poppin's.
Il n'y aura pas d'accueil ou de départ possibles entre 11h et 12h30 pour permettre aux enfants de manger dans une ambiance sereine et conviviale.
Nous utilisons les supports informatiques pour transmettre les informations plus rapidement et plus simplement aux parents. Un site web et une page Facebook sont tenus à jour pour les informations générales. Pour les informations individuelles, nous utiliserons principalement les appels, les SMS, l'application Meeko ou les mails. Des photos seront envoyées régulièrement par SMS (sous condition d'autorisation parentale).

V. Disposition prises pour faciliter l'accès aux enfants de famille rencontrant des difficultés du fait de leurs conditions de vie ou de travail ou en raison de la faiblesse de leurs ressources

Comme expliqué précédemment, les horaires flexibles d'accueil permettent de s'adapter aux plus grands nombres et de concourir à un accueil même pour des parents ayant des horaires de travail atypiques vu que les horaires d'accueil peuvent être modifiés jusqu'à la veille de l'accueil avant 17h sans surcoût.

L'amplitude d'ouverture est assez large (7h-18h30) pour s'adapter aux horaires de travail de la majorité des familles.

Application de transmission (Meeko) et groupe WhatsApp qui permet aux familles ayant un travail prenant de communiquer plus facilement avec l'équipe. Ainsi, que de prévenir d'un retard, d'une absence ou de faire la demande d'un accueil supplémentaire très rapidement, facilement et à n'importe quel moment de la journée.

Les tarifs sont calculés en fonction des revenus, du nombre d'enfant à charge et du besoin des familles afin que chaque famille, quel que soit sa situation financière puisse confier son enfant aux micro-crèche Les Poppin's si elle le souhaite.

Les membres de la direction se rendront disponible afin d'accompagner les familles et de trouver des solutions ensemble si des difficultés de paiement se présente ponctuellement.

Pour les familles nécessitant un ajustement particulier, les micro-crèches Les Poppin's sont habituées à travailler en partenariat avec l'Aide Social à l'Enfance, la Protection Maternelle Infantile, le Pôle Ressource Handicape et bien d'autres organismes (ex : les Papillons Blanc). Ainsi, nous pourrons ajuster au mieux notre positionnement professionnel pour répondre aux besoins particuliers de chaque famille.

DEVELOPPEMENT DURABLE

I. Le bâtiment, mobilier et électroménager

L'ensemble des bâtiments accueillant les micro-crèches Les Poppin's sont basse consommation. Ainsi, dès la conception de nos structures le respect de l'environnement été au cœur de nos préoccupations. Un bâtiment basse consommation signifie qu'ils respectent des normes strictes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et ayant une consommation énergétique plus basse que la moyenne.

Nous privilégions les acteurs locaux pour les travaux et pour l'achat de mobilier ainsi que pour l'entretien du bâtiment.

A cela s'ajoute que l'ensemble de notre électroménager est noté A, AA+ ou AAA+++.

II. L'emplacement géographique

L'emplacement de chacun de nos établissements a été étudié afin d'avoir une localité pratique pour les familles et ainsi réduire leur trajet en voiture et donc diminuer leur emprunte carbone.

III. L’entretien de locaux

Nous choisissons nos produits d’entretien avec soin afin de préserver la santé des enfants et la planète. Voici les différents labels de nos produits :

IV. La vie au quotidien

Par plusieurs actions nous pensons au développement durable dans notre organisation quotidien.

Tout d’abord, nous utilisons un maximum de produits réutilisable et non jetable : gant de toilette, coton, serviette, surchaussure, lingettes de ménage, torchons, éponges.

Au niveau des repas, nous privilégions les produits en circuit court, de saison, sans sur emballage et pour certain bio.

Ensuite, nous proposons des activités ludiques à base de matériel de récupération : carton, bouteille sensorielle maison, élément de la nature, petit pot en verre, etc.

Nous trions nos déchets pour en optimiser le recyclage.

Afin d'éviter la surconsommation et la surproduction qui sont source de beaucoup de pollution, nous favorisons les achats d'occasion.

Des temps de jeux extérieur ainsi qu'un potager pédagogique sont proposé aux enfants afin qu'ils soient au contact de la nature le plus souvent possible.

Pour finir, nous privilégions les matériaux naturels également moins polluant à la production et plus sein d'utilisation.

Camille Colin, fondatrice des Micro-Crèches Les Poppin's